

**DÉCISION DU MAIRE**  
**N° 2024/010**

**CONVENTION D'OCCUPATION ANNEXE DU CHATEAU J. AVET**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,**

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le logement communal sis bâtiment de l'annexe du Château J. AVET, route du Château 74230 THÔNES ;

CONSIDÉRANT la demande de logement de M. Patrick DA SILVA ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** **DE SIGNER** une convention d'occupation du logement (appartement 1<sup>er</sup> étage sud n°3) sis à l'annexe du Château J. AVET, route du Château 74230 THÔNES avec M. Patrick DA SILVA.

**ARTICLE 2 :** Cette convention est consentie à titre précaire et révocable.

**ARTICLE 3 :** Le bail est consenti du 8 février 2024 au 7 février 2025.

**ARTICLE 4 :** Le montant mensuel du loyer est fixé à **200 €**.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 6 février 2024

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 7 FEV. 2024 ET  
PUBLICATION LE - 7 FEV. 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

